



## COMITE DE DIRECTION

### Procès-verbal n°02

(Mise en ligne le 28/09/2023)

**Réunion du :** Mercredi 27 septembre 2023

**Président :** M. Franck KODJABACHIAN

**Présents :** MM. Romain RUBINO, Yacine BEKRAR (visio), Jean Luc MINGALLON, Laurent THOMAS, Serge RAKOTO, Christophe MAUREAU.

**Excusées**

**Assiste à la séance** M. GIRARD Ludovic, Directeur Général

**Ordre du jour**

- Ententes 2023/2024
- Mise à jour mutés supplémentaires
- Point sur les Commissions

### MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'art. 20-2 du règlement d'administration générale du District de Provence, les décisions du Comité Directeur du District de Provence ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception). - Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclub. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

\*\*\*\*\*

## ENTENTES Saison 2023-2024

• Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **F.A. VAL DURANCE** et **I'O. MALLEMORT** dans les catégories U17 et U14 pour la saison 2023/2024.

Conformément à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., les clubs de **I'O. MALLEMORT** et du **F.A. VAL DURANCE** ont sollicité une demande d'entente dans la catégorie U17 et U14 pour la saison 2022/2023.

Considérant que le club de **I'O. MALLEMORT** est affilié auprès du District de Provence.

Que ces équipes sous entente évoluerait dans le Championnat U17 ET U14 du District Grand Vaucluse.

Le Comité de Direction donne son accord après celle du District Grand Vaucluse.

\*\*\*\*\*

## MISE A JOUR MUTES SUPPLEMENTAIRES

Vous trouverez ci-dessous la liste des nouveaux clubs bénéficiant des dispositions prévues au Statut de l'Arbitrage.

Ces clubs pourront aligner un ou deux joueurs mutés supplémentaires durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de leur choix définie pour toute la saison.

Par application des dispositions prévues à l'article 45 du Statut de l'Arbitrage Equipes bénéficiant d'un joueur muté supplémentaire :

- AIX UCF : Pas de réponse (non communiqué)
- CA CROIX SAINTE : U14 Elite
- FC AIXOIS : U15D3
- FC CHATEAUNEUF LA MEDE : U17
- FC ST VICTORET : Seniors Féminines
- JO ST GABRIEL : Pas de réponse (non communiqué)
- SC ALLAUCH : U18D1
- US VELAUX : U20R

Par application des dispositions prévues à l'article 45 du Statut de l'Arbitrage Equipes bénéficiant de deux joueurs mutés supplémentaires :

- AS MARSEILLE ST LOUP : U15D2 et U17D2
- CA PLAN DE CUQUES : U14 Elite et U17D1
- FC SEPTEMES CONSOLAT : Seniors D1
- GARDANNE BIVER FC : U15R
- O. ROVENAIN : U15R et U16R2
- USPEG : U15D1 et U14 Elite

Conformément à l'article 45 du Statut de l'Arbitrage Titre II chapitre 2 et au procès-verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage en date du mercredi 21 juin 2023, les clubs ci-dessous bénéficient d'un ou de plusieurs mutés supplémentaires dans l'équipe choisie pour la saison 2023/2024. Par application des dispositions prévues à l'article 45 du Statut de l'Arbitrage Equipes bénéficiant d'un joueur muté supplémentaire :

- MARIGNANE GIGNAC F.C. : U14 R
- ISTRES F.C. : U16 R
- ES FOS : D3
- Seniors SC AIR BEL: U16 R
- FCL MALPASSE : U15 R

Par application des dispositions prévues à l'article 45 du Statut de l'Arbitrage Equipes bénéficiant de deux joueurs mutés supplémentaires :

- OLYMPIQUE MARSEILLE : R1 Féminin et U15R
- FC MARTIGUES : U 17 R et U16 D1
- AUBAGNE F.C. : R2 Seniors (x2)
- AS GEMENOS : U14 D1 et R1 Seniors

- AS MAZARGUES : U15 D1 et U17 D1
- BERRE SC : R2 Seniors (x2)

\*\*\*\*\*

## COMMISSIONS

Le Comité de Direction a fait le point sur l'organisation des différentes commissions afin d'assurer au mieux leur fonctionnement.

### Commission de Discipline

- Le Comité de Direction nomme M. Thiéfaine BELL instructeur de la Commission de Discipline.

#### **Composition actualisée :**

**Président :** M. Jean-Luc MINGALLON

**Vice-Président :** M. Laurent THOMAS

**Secrétaire :** M. Jean-Marc ARNAUD

**Membres :** Louis DI MARCO, Antoine LISOLO, Hahia HAMRAOUI, Hamza BELKOLI, Roger MESSANA, Gérard TORRES, Nicolas AZZOPARDI.

**Représentant de la Commission des Arbitres :** M. Mohamed MEBAREK

**Instructeurs :** M. Thiéfaine BELL et Mme Adèle CRETON

\*\*\*\*\*

### Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire

- M. François DURAND se retire de la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire afin d'intégrer la Commission des Statuts et Règlements.

#### **Composition actualisée :**

**Président :** M. Paul FERTENER

**Vice-Président :** M. Laurent PIZELLA

**Membres :** Jean-Pierre CASTAN, Christian ROSSI, Youcef MOUMARIS, Serge RAKOTOMAHANINA et Cyril CICCARIELLO

**Représentant de la Commission des Arbitres :** M. Jean-Michel MESNARD

**A titre consultatif :** MM. Ludovic GIRARD, Thiéfaine BELL et Mme Adèle CRETON

\*\*\*\*\*

### Commission des Statuts et Règlements

1- Attendu que l'article 8.7 du Règlement d'Administration générale du District prévoit que « **Tout membre du Comité de Direction ou des Commissions n'assistant pas régulièrement aux réunions, sera considéré comme démissionnaire après trois absences non motivées.** ».

Considérant que M. Yassine EL MAMOUN a été nommé membre de la Commission des Statuts et Règlements le 29.06.2023.

Que depuis ce jour, il n'a pris part à aucune réunion de ladite Commission.

Par conséquent, le Comité de Direction prend acte de la démission de M. EL MAMOUN conformément à l'article 8.7 du Règlement d'Administration générale.

2- Le Comité de Direction nomme :

- M. François DURAND, membre
- M. Bedik BALTAYAN, membre
- M. Anthony CLAIREFOND, membre

**Composition actualisée :**

**Président :** M. Marc MULET

**Vice-Président :** M. Jean-Louis FABIANO

**Secrétaire :** M. Alain ROSENBERG

**Membres :** Mohamed BOUBEKEUR, Nawal AISSANOU, Chaib DRAOUI, François DURAND, Bedik BALTAYAN et Anthony CLAIREFOND.

**A titre consultatif :** MM. GIRARD Ludovic, Thiéfaïne BELL et Mme Adèle CRETON

\*\*\*\*\*

## Commission des activités sportives

1- M. Serge RAKOTOMAHANINA se retire de la Commission des Activités Sportives.

2- Le comité de Direction nomme :

- Mme Evelyne ASSELINEAU, membre

**Composition actualisée :**

**Président :** M. Valentin HABASTIDA

**Vice-Président :** M. Mohamed LADJAL

**Membres :** Malek AISSANOU, Nawal AISSANOU, Salim MERAD, Wahib EL KHATARI, Antoine LISOLO, Lucien CORRIAS, Guy DEL PRETE, Charles WATOR, Yassine DRAJA, Stéphanie BELMONTE, Stéphane BELMONTE, Evelyne ASSELINEAU.

\*\*\*\*\*

## Commission des Arbitres

- Le Comité de Direction nomme :

- Lionel D'ANTONIO, Président
- Hicham CHAHBI, membre
- Frédéric RUIZ, membre
- Éric GUERIN, membre
- Fabrice BOSCO, membre
- Pierre SCIANO, membre
- Jean-Michel MESNARD, membre

**Composition actualisée :**

**Président :** M. Lionel D'ANTONIO

**Membres :** Hicham CHAHBI, Frédéric RUIZ, Éric GUERIN, Fabrice BOSCO, Pierre SCIANO, Jean-Michel MESNARD

\*\*\*\*\*

## Commission Féminisation

- Le Comité de Direction nomme :

- Mme Nawale AISSANOU, Présidente
- Malek AISSANOU, membre
- Emma MIALET, membre

- Tarik ZRHIDANE, membre
- Jean-Louis FABIANO, membre

***Composition actualisée :***

**Présidente** : Mme Nawale AISSANO

**Membres** : Malek AISSANO, Emma MIALET, Tarik ZRHIDANE et Jean-Louis FABIANO

\*\*\*\*\*

**Le Président de la séance :**

**M. KODJABACHIAN Franck**

